



Qui dirige l'Union européenne ?

Suite de notre série sur l'Europe alors que les élections au parlement de Strasbourg ont lieu dimanche. Le sociologue angevin Albrecht Sonntag évoque aujourd'hui les pouvoirs au sein de l'institution.

Par Albrecht SONNTAG*

albrecht.sonntag@essca.fr

Toutes ces lois européennes, ces directives et réglementations qui ont un impact direct sur notre vie quotidienne, qui en est

vraiment responsable ? Pas très facile d'y voir clair, tant le fonctionnement des institutions de l'Union euro-

Dans la « jungle » institutionnelle, le Parlement c'est nous

péenne semble opaque au commun des mortels.

Au moins, au sein des États membres, le citoyen a-t-il l'impression de savoir à qui s'en prendre. Il a élu une assemblée dont le parti majoritaire forme un gouvernement. Mais quel est le gouvernement de l'Europe ? Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

Sans surprise, le processus législatif

est un peu plus compliqué sur le plan européen que sur le plan national. Une chose est sûre : ce n'est pas la Commission européenne qui détient le pouvoir. Elle a beau être décriée comme le « grand méchant loup » par tous les mécontents, être traitée de « Commission de Bruxelles » par les politiciens français un brin condescendants et être vouée aux gémonies par les souverainistes de tous bords, elle n'a aucun pouvoir véritable.

Ce sont bien les chefs des vingt-sept gouvernements nationaux, réunis dans le Conseil européen, qui tirent les ficelles. Ce sont eux qui orientent le travail de la Commission, eux aussi qui votent, dans la plupart des cas en co-décision avec le Parlement européen, les lois que la Commission ne fait que préparer à leur demande. Cela ne les empêche pas de critiquer chez eux les lois qu'ils viennent de voter à Bruxelles.

Si le Conseil tient toujours les rênes

de l'Union européenne, le Parlement lui fait désormais concurrence. D'un traité à l'autre – de Rome à Nice, via Maastricht et Amsterdam – il a réussi à obtenir des pouvoirs toujours plus importants. Les domaines où il a son mot à dire ont été systématiquement élargis, et c'est lui qui peut contrôler la Commission, voire l'obliger à démissionner. N'en déplaise à ceux qui doutent de l'efficacité de la méthode supranationale, il s'est imposé comme lieu de débat transparent et comme institution véritablement communautaire, dont la voix est reconnue et de plus en plus écoutée au-delà des frontières de l'Europe.

C'est heureux ainsi, car il nous représente sur le plan démographique – en tenant compte de la population des États membres – et il nous ressemble sur le plan idéologique, car ses élus y siègent non pas en groupes nationaux, mais selon leurs convictions politiques. Et contrairement à notre

Assemblée nationale, dont le rôle consiste trop souvent à simplement fournir une majorité au Président, son mode de scrutin proportionnel permet à une large gamme d'idées politiques de se faire entendre. Il accueille même des élus dont l'objectif est de l'abolir ! C'est dire qu'il est ouvert à tous les courants...

Dans la « jungle » institutionnelle de l'Europe, le Parlement c'est nous. Et nous serions bien bêtes de nous en détourner. Si nous ne sommes pas entièrement satisfaits de l'Europe – nous sommes nombreux dans ce cas ! – c'est en légitimant le Parlement que nous pourrions arriver à faire évoluer les choses. Certainement pas en restant chez nous dimanche prochain.

***Albrecht Sonntag est titulaire de la chaire Intégration européenne à l'École supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA).**

Demain : l'Europe, combien ça coûte ?